

l'an deux mil vingt-cinq
le vingt-six mars à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
COSTEDOAT, CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA,
LAMIRAL, LE MOING, MILON, MUNIER, PASSET, RANCE, SANTINHO

Date de convocation
20 MARS 2025

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. DIOP a donné procuration à M. PASSET
Mme GILLMANN a donné procuration à Mme MILON

**Date d'affichage
de la convocation**
20 MARS 2025

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
1^{er} AVRIL 2025

Mme RANCE a été élue secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 16

Votants 18

OBJET : Approbation du compte administratif 2024

Mme CHERET laisse la présidence de la séance à M. PASSET et quitte la salle.

M. PASSET, Maire adjoint délégué aux finances, donne lecture aux conseillers des exécutions de la section de fonctionnement, service par service et de la section d'investissement, opération par opération du budget communal.

Il précise que l'excédent de fonctionnement est meilleur que celui attendu, notamment en raison du filet de sécurité inflation perçu, non prévu au budget primitif, et des augmentations des coûts de l'énergie inférieures aux prévisions. Concernant l'investissement, certains travaux n'ont pas été réalisés, soit parce qu'ils se sont finalement révélés non nécessaires (portes anti-panique aux écoles conformes, plateforme pour l'accès aux ateliers municipaux), soit parce que les subventions attendues n'avaient pas encore été notifiées (volets des logements sociaux, végétalisation du chemin des écoliers), soit parce que les travaux nécessitent des études complémentaires (boulodrome, aménagement d'un demi-terrain de football, d'un court de tennis couvert). M. PASSET précise toutefois que le budget prévisionnel d'investissement a été exécuté à 70 %, avec un taux de subvention des opérations à hauteur de 56 %.

M. PASSET annonce à l'Assemblée les totaux réalisés dans chaque section, en dépenses et en recettes, ainsi que les résultats de clôture et soumet le compte administratif 2024 au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Considérant que M. PASSET, Maire adjoint, a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte administratif,

Considérant que Mme CHERET a laissé la présidence à M. PASSET et ne participe pas au vote,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable public,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2024 de la commune arrêté comme suit :

Section d'investissement :

- dépenses : 1 240 749,98 €
- recettes : 915 068,66 €
- + solde d'exécution N-1 : 376 669,00 €

Excédent d'investissement résultat de clôture : 50 987,68 €
(hors restes à réaliser)

Section de fonctionnement :

- dépenses : 1 658 227,92 €
- recettes : 1 910 013,82 €
- + solde d'exécution N-1 : 756 856,89 €

Excédent de fonctionnement résultat de clôture : 1 008 642,79 €

Résultat global de clôture : 1 059 630,47 €
(hors restes à réaliser)

Mme CHERET revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 1^{er} avril 2025

La Maire
Claire CHERET



La secrétaire de séance
Chantal RANCE